

Comité d'éthique

Un comité d'éthique est un organisme indépendant constitué de divers individus, dont des professionnels médicaux ou scientifiques et des membres non-médicaux ou non-scientifiques (par ex. patients ou membres non professionnels de santé). Un comité d'éthique peut fonctionner au sein d'une institution, ou être national, supranational ou privé.

Les comités d'éthique ont une responsabilité visant à garantir la protection des droits, la sécurité et le bien-être des participants à une recherche, ainsi qu'à assurer le public de cette protection. Ils gèrent, entre autres choses, l'expression d'un avis sur le protocole d'essai clinique, la conformité des chercheurs impliqués dans l'essai, l'adéquation des sites et les méthodes ainsi que les documents devant être utilisés pour informer les participants à l'essai et obtenir leur consentement éclairé. Un essai ne devrait commencer que lorsqu'un avis favorable a été fourni par un comité d'éthique.

Les comités d'éthique peuvent également surveiller des études une fois qu'elles ont commencé et après qu'elles sont terminées.